

ENTRE LES BRANCHES

JUIN 2026
NUMÉRO 6
VOLUME 21



LE CONSEIL EN BREF

CONSEIL DE JUIN

- Résolution pour mettre fin à l'entente concernant la fourniture de service de formation en sécurité incendie. La décision de mettre fin à l'entente avec la Municipalité de St-Agapit relève du fait que ce service sera désormais offert par la MRC en coordination avec l'école nationale des pompiers.
- Adoption du nouveau projet de schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 de la MRC de Lotbinière.
- Adoption du règlement 200-2026 modifiant le règlement 183-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de St-Sylvestre.
- Un nouveau comité incendie est créé à la MRC. Louise Breton et Gilbert Bilodeau seront les deux représentants de la municipalité sur ce comité.
- Adoption du deuxième projet du règlement 201-2026 modifiant le règlement de zonage 05-97 visant à créer la zone 23-CH qui représente le secteur de la rue Grenier.
- Adoption du règlement 202-2026 modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) 179-2024.
- Octroie du contrat des tests d'étanchéité des conduites de la rue Breton à la firme TEST TECH au coût de 6300,69\$ plus taxes.
- Résolution pour le refinancement de l'emprunt 145-2021 (prolongation du réseau d'égout versant ouest de la rue Principale) au montant de 1 328 6000\$
- Résolution afin de permettre de déposer une demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour un éventuel toit sur notre patinoire.
- Résolution concernant l'ajout de sous-catégories au rôle d'évaluation 2027-2028-2029. La demande est faite au service d'évaluation foncière de la MRC de Lotbinière et permettra à la municipalité de créer des sous-catégories pour une taxation équitable.
- Mandat donné à un foreur pour la recherche en eau afin de desservir une partie de municipalité en eau potable. Le mandat a été octroyé à la Firme Forages Nelson Gagné au coût de 20 710\$ plus taxes pour effectuer le forage d'un puits dans le champs du secteur de la rue Bilodeau.

Pour plus de détails, veuillez consulter le procès-verbal de cette séance qui sera déposé sur le site internet de la municipalité quelques jours après son adoption à la séance suivante. 1

AVIS – Aux propriétaires de piscines résidentielles Dès maintenant vous pouvez agir !

Suite aux visites de conformité qui ont été effectuées l'été dernier par la responsable de l'urbanisme, les propriétaires concernés ont reçu des avis leur indiquant les modifications nécessaires à apporter à leurs installations pour les rendre conformes. D'ailleurs, nous tenons à remercier les propriétaires qui ont déjà appliqué les recommandations. Nous invitons les propriétaires concernés par le règlement à effectuer les modifications **dès maintenant** pour assurer la conformité de leurs installations au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* le 30 septembre 2027.

Nous souhaitons aussi vous rappeler qu'il faut obtenir un permis municipal pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, tels qu'une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

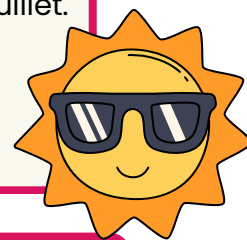
N'hésitez pas à communiquer avec Jacinthe Létourneau au 418-596-2384 #3 ou à urbanisme@st-sylvestre.org pour toute question en lien avec ce règlement provincial.



Fermeture du bureau municipal

- le mercredi 24 juin
 - le mercredi 1 juillet
 - Les semaines du 20 et 27 juillet.
- De retour lundi le 3 août.

Bonnes vacances estivales !



Séance du conseil

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi le 6 juillet à 20h au 423-B rue Principale

Prochain journal

La date de tombée du prochain journal est le vendredi **26 juin**. Veuillez envoyer vos articles pour juillet ET août à loisirs@st-sylvestre.org.



Saint-Sylvestre
« Vers l'avant »

AVIS PUBLIC - PROMULGATION

LE RÈGLEMENT N°202-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 179-2024 RHSPPPP

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de ce qui suit :
Lors de la séance tenu le 1^{er} juin 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvestre a adopté le règlement suivant :

➤ **Règlement 202-2026 modifiant le règlement 179-2024 RHSPPPP**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site internet de la municipalité [Règlements municipaux - Municipalité de Saint-Sylvestre](#), ainsi qu'au bureau municipal située au 423b rue Principal à St-Sylvestre, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Sylvestre, ce 15 juin 2026

Louise Breton

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre

Info-muni

À votre agenda

Mardi 23 juin – 18h30

Début des soirées de balle pour les jeunes, venez les encourager !

Jeudi 25 juin

Début du terrain de jeux municipal jusqu'au mercredi 19 août.

Bon été à notre formidable équipe d'animation et aux 49 jeunes que nous accueillerons !

Vendredi 26 juin

Le bar laitier mobile L'Express du Frisson sera stationné à l'église en après-midi jusqu'en soirée. Profitez-en ! Argent comptant seulement.

Vendredi 10 juillet

4 à 7 festif du comité Coeur villageois – Spécial country. (voir affiche complète)

Samedi 11 juillet

Tournoi de golf du **Club des Montagnards** à Plessisville et souper au Montagnard. Pour plus de détails, voir l'affiche complète.

Rappels – Période estivale

Voici quelques rappels amicaux de bon voisinage et des consignes de sécurité :

Feux d'artifices

- L'utilisation de feux d'artifice en vente libre est **INTERDITE** à l'intérieur du périmètre urbain (village)
- À l'extérieur du village, l'utilisation des feux d'artifice en vente libre est permise en respectant la conformité des consignes du fabricant inscrites sur l'emballage.

Feux de joie

- Privilégier les foyers avec pare-étincelle et toujours consulter les restrictions en vigueur auprès de la SOPFEU <https://sopfeu.qc.ca/restrictions/>

Bruit

- Éviter de tondre la pelouse tôt le matin ou sur l'heure du souper la fin de semaine.

Propreté des terrains

- Ramasser les encombrants et tondre la pelouse régulièrement.

Chiens

- Un chien doit être attaché en tout temps lorsqu'il est à l'extérieur de la résidence et lors de promenades.
- Ramasser les excréments dans les lieux publics et sur les terrains privés.
- Les chiens sont interdits au terrain des loisirs.

Les arbres font la différence – suite

Les arbres sont essentiels aux milieux de vie et comportent plusieurs avantages :

- Servir à créer des territoires et des sources de nourriture pour les mammifères, les oiseaux, les insectes et les champignons.
- Améliorer la santé et la structure du sol, favorisant ainsi un écosystème sain.
- Aider diverses espèces à résister aux ravageurs, aux maladies et aux fluctuations climatiques.
- Soutenir les pollinisateurs tels que les abeilles et les papillons.

Plusieurs personnes ont manifesté leur étonnement et leur déception quant au déboisement qui a eu lieu derrière le restaurant du Montagnard. Voici quelques explications qui vous permettront de mieux comprendre cette décision :

- Nous avons l'obligation de construire un bassin de rétention répondant aux normes pour le développement de nouveaux terrains résidentiels ce qui réduit considérablement les possibilités de conserver une zone boisée.
- La zone visée comportait peu d'arbres en bonne santé. Il était préférable de les couper que de risquer qu'ils cassent en raison d'une grande exposition aux vents.
- La municipalité prévoit reboiser une partie de la zone.



JARDIN COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL

Le 3 juin dernier, le comité du jardin a semé les espaces communautaires avec plusieurs variétés de légumes : zucchini, carottes, pommes de terre, épinards, haricots, tomates, pois mange-tout, laitue, radis betteraves et des fleurs à couper.

Voici la répartition des emplacements pour la cinquième saison :

- 8 bacs communautaires (les légumes sont cultivés pour être offerts aux citoyens soit par une cueillette directe au jardin ou via le frigo communautaire et les fleurs seront offertes à des aînés et aux résidents du CHSLD)
- 8 emplacements privés (les citoyens ont loué un bac pour l'été afin d'y cultiver leurs propres légumes)
- 4 bacs sont entretenus par des organismes locaux : la garderie communautaire, la Fadoq et l'école l'Astrale

TOUT LE MONDE est le bienvenu au jardin que vous ayez un emplacement ou non. Le projet a été créé il y a cinq ans dans le but d'en faire un lieu de rencontre et de partage tout simplement !

Bon été !



HORAIRE MODIFIÉ

**SERVICE DE L'URBANISME
(Permis et certificats)**

La responsable de l'urbanisme sera présente au bureau municipal :

- Lundi de 8h30 à 16h
- Mercredi de 8h30 à 16h
- Vendredi de 8h30 à midi (sur rendez-vous seulement)

Pour rejoindre Jacinthe Létourneau, responsable de l'urbanisme composez le 418-596-2384 #3 ou écrivez à urbanisme@st-sylvestre.org

Pour une attention immédiate, vous pouvez également contacter le 418 596-2384 poste 4 ou dg@st-sylvestre.org

Pickleball extérieur - Horaire d'été (à compter du 23 juin)

Afin de faciliter le partage des deux terrains actuels
voici les plages horaires réservées de 8h à 11h :

- Mardis et jeudis - Débutant
- Lundis, mercredis et vendredis - Intermédiaire

Les personnes intéressées à jouer dans l'un ou l'autre des groupes peuvent communiquer avec Laurence au 418-596-2384 #2 pour connaître le fonctionnement.

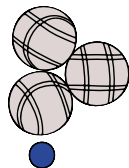
Terrain multisports

Nous sommes toujours en attente de la pose d'acrylique et du lignage pour finaliser le projet.
La compagnie accuse du retard en raison du printemps froid et cette dernière étape nécessite trois jours sans pluie pour pouvoir être réalisée.



Saviez-vous que vous pouvez emprunter des jeux extérieurs gratuitement ?

Pétanque, jeu de couilles, washers, quilles finlandaises et autres sont disponibles à tous.
Contactez Lise Ross de la Fadoq au 418-596-2756.



Vous aimeriez jouer ? Cet été on se rassemble !

Quand: tous les lundis, mardis et mercredis

Heure: à partir de 18h30

Où : Terrain à l'arrière de la patinoire

C'est gratuit, convivial et ouvert à tous membre et non-membre Fadoq.

PROGRAMME Accès-Loisirs LOTBINIÈRE

Permet aux personnes admissibles (hommes, femmes et enfants)
de participer à un LOISIR GRATUITEMENT

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Demeurer dans la MRC de Lotbinière
- Avoir un revenu avant impôt inférieur au seuil de faible revenu
- Fournir une preuve de revenu lors de l'inscription (rapport d'impôt, carte d'aide sociale, etc.)
- Se présenter en personne à l'un des trois lieux le jour de l'inscription

INSCRIPTIONS AUTOMNE

Un jour seulement

Le jeudi 10 septembre 2026

13h30 à 18h30

TROIS LIEUX POUR S'INSCRIRE

Centre-Femmes de Lotbinière
139, rue Principale, St-Flavien
(418) 728-4402

Carrefour Emploi Lotbinière
1159, rue Principale, Saint-Agapit
(418) 888-8855

Municipalité de St-Sylvestre
423-B, rue Principale, Saint-Sylvestre
(418) 596-2384 #2

Seuil de faible revenu	
1 personne	31 906 \$
2 personnes	39 721 \$
3 personnes	48 832 \$
4 personnes	59 288 \$
5 personnes	67 244 \$
6 personnes	75 839 \$
7 personnes	84 436 \$

Selon Statistiques Canada 2025

La disponibilité des activités dépend des places
offertes gratuitement par les organismes de loisirs

Programme inspiré par Accès-Loisirs Québec et
coordonné par le Centre-Femmes de Lotbinière

Vous investissez dans le pôle =

Vous rapprochez les aliments locaux des gens d'ici.

Vous fournissez des cuisines de transformation à nos producteurs

Aidez-nous à créer votre propre
réseau alimentaire dans Lotbinière.

Apprenez-en davantage sur nos obligations communautaires
obligations@lepoleagro.com | 581 200-0998



BIBLIOTHÈQUE LA RENCONTRE

824 rue Principale - (418) 596-2427

Heures d'ouverture : **mercredi** 16 h 30 à 18 h, **jeudi** 19 h à 20 h 30, et **dimanche** 10 h à 11 h 30

Courriel : bibliolarencontre@axialmedia.com

Web : <https://biblio.st-sylvestre.org>

Facebook : Bibliothèque de Saint-Sylvestre

Nouvel aménagement – La bibliothèque a subi un réaménagement. Le coin des enfants est maintenant en avant et les documentaires jeunes et adultes sont au fond. Les nouveautés pour adultes sont à droite en entrant. Les revues, les bandes dessinées et les romans, jeunes et adultes, sont restés à la même place. Venez voir ça!

Bénévole – Vous aimez les livres, êtes à l'aise à l'ordinateur et pouvez donner 2 heures par mois à la biblio ? Donnez-nous votre nom par courriel (bibliolarencontre@axialmedia.com) ou venez nous voir pendant les heures d'ouverture.

Fermeture estivale – Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée du 20 juillet au 2 août.

Vous avez une idée pour améliorer votre communauté ?
Besoin d'un coup de pouce pour la concrétiser ?

Dépôt de projets citoyens



Vous aimeriez savoir :

- Comment présenter votre projet
- Les critères d'admissibilité
- Les étapes pour obtenir un financement
- Qui pourrait vous apporter de l'aide.

Scannez le code QR pour avoir toute l'information dont vous avez besoin !



Contactez-nous !
(418) 415-0646 poste 206
innovation@cdclotbiniere.org



TOURNOI DE GOLF



CLUB DES MONTAGNARDS INC.



SAMEDI 11 JUILLET 2026



CLUB DE GOLF DE PLESSISVILLE

Le souper aura lieu au Club des Montagnards

Coûts :

- Golf et souper : 105\$
- Golf seulement : 70\$
- Souper seulement : 35\$

**Départs croisés à
partir de 11h30**

**Pour acheter vos billets, contactez Christian Routhier, président
du Club au 418-389-7840**

FADOQ

Félicitations à tous ceux qui ont participé aux jeux régionaux de la Fadoq 🍷

Voici deux photos prises lors de de la Marche prédiction du 15 mai dernier, à Saint-Apollinaire.



VIACTIVE à l'extérieur sera de retour cet été soit le 8-15-22-29 juillet et le 5-12-19 août 2026 sur le terrain de l'Église, venez bouger avec Léa.
Nouvel horaire soit 13h00 les mercredis après-midi.

Bon été à tous et soyez actifs pour votre santé !

LA FABRIQUE

CVA

Merci à ceux qui ont contribué à la CVA 2026. Nous vous rappelons que vous pouvez remettre votre contribution tout au long de l'année. Un reçu de charité sera émis à la fin de l'année.

Travaux au clocher de l'église

D'importants travaux seront réalisés cet été au niveau des patins des cloches et sur la structure de la flèche. Ces travaux sont nécessaires suite à une situation jugée urgente.

LOTÉRIE AU PROFIT DE L'ÉGLISE DE ST-SYLVESTRE

3000\$ en prix!
Faites-vite!

La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Mère-de-Jésus

10 prix en argent
3000\$ à gagner

RACJ : # L04774
0000

TIRAGE le 4 octobre 2026 à 9 h 30
pour le profit de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Mère-de-Jésus (Église de St-Sylvestre)
423, rue Principale, St-Sylvestre, QC G0S 3C0

1^{er} et 2^e prix : 100 \$ chacun
3^e, 4^e, 5^e et 6^e prix : 200 \$ chacun
7^e et 8^e prix : 250 \$ chacun
9^e prix : 500 \$
10^e prix : 1000 \$

Les prix doivent être réclamés avant le 4 novembre 2027 à 17 h
c. 423, rue Principale, St-Sylvestre, QC G0S 3C0

Coût du billet : 25 \$
(Billets numérotés de 001 à 3000)

Une équipe de vente vous offrira des billets!
Pour information: Ginette Fortin 418-596-2851

LES JOYEUX MERCREDIS COUNTRY À DOSQUET

18h30 à 20h00

19 août 26 août 2 septembre

Soirée de pratique et de danse au profit de l'Aide Alimentaire Lotbinière

- Pratique de danse avec animateur
- Demandes spéciales acceptées quelques jours avant chaque événement

Ensemble dansons pour la cause!

Votre contribution sera remis à "Aide Alimentaire Lotbinière". Bienvenue à toutes et à tous!

PRIX D'ENTRÉE \$
Contribution volontaire

Sous le chapiteau (près de l'école) si la température est clémente Apportez vos breuvages!

En collaboration avec:

LB Danse country

Dosquet

Aide ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE

CORRID'ART

L'art s'invite au Campus!

UNE GALERIE D'ART ÉPHÉMÈRE AU CAMPUS

- Un espace accessible à la communauté collégiale
- Des artistes de la région
- Une vie étudiante enrichie
- Des couleurs et de la vie dans nos corridors!

Cœuvres d'Irène Lumineau

Campus de Lotbinière



APPEL DE CANDIDATURES

Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) – Poste résident(e) de la MRC de Lotbinière

La MRC de Lotbinière est à la recherche de **citoyens/citoyennes** demeurant sur le territoire de la MRC afin de pourvoir **deux postes** sur trois au sein de son Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT). Il s'agit d'un mandat de deux ans avec possibilité de renouvellement.

Le CCAT tient jusqu'à un maximum de 10 rencontres par année, en visioconférence ou en présentiel au bureau de la MRC de Lotbinière (126, rue Olivier, à Laurier-Station). Dans ce dernier cas, le remboursement du kilométrage est prévu, conformément à la politique en vigueur.

Le CCAT est un comité mandaté par le conseil de la MRC pour le conseiller et lui donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et de planification territoriale régionale. Il émet des recommandations pour les autorisations municipales concernant la démolition d'immeubles inscrits à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC ainsi que l'octroi de dérogations mineures aux règlements locaux en zone de contrainte.

Postes à pourvoir :

- **Poste 1** : réservé à une personne résidant dans la municipalité de Laurier-Station, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Saint-Flavien, Saint-Janvier-de-Joly ou Val-Alain.
- **Poste 2** : réservé à une personne résidant dans la municipalité de Dosquet, Saint-Gilles, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage ou Saint-Sylvestre.

Note : Le poste 3, réservé à une personne résidant dans la municipalité de Leclercville, Lotbinière, N.-D.-S.-C. d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix et Saint-Édouard-de-Lotbinière, est comblé jusqu'en 2028.

Pour soumettre votre candidature, veuillez transmettre une lettre de motivation accompagnée d'un bref curriculum vitae, à l'attention de M. Mathieu Gagné, au plus tard le **1^{er} juillet 2026 à midi**, à l'adresse suivante : info@mrcclotbiniere.org.

Pour plus d'information : 418 926-3407, poste 234

Le **POTAGER THERRIEN** invite toute la population de St-Sylvestre à surveiller l'arrivée de nos fraises.

Nous vous invitons à nous suivre sur notre page Facebook pour connaître la journée de l'ouverture de notre kiosque pour la saison 2026. Aussi, nous allons offrir différents légumes tout au long de la saison.

Nous sommes situés au 302, route Beaurivage à St-Sylvestre

Les heures d'ouverture du kiosque seront de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Contactez-nous au **418-596-3431 (nouveau numéro)** pour toutes questions.

Bienvenue à tous.



Valérie, Patrick, Anthony, William, Félix, Colette et Michel



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE BEAURIVAGE
(RIGMRB)

CHAUFFEUR RECHERCHÉ

Conditions de l'emploi :

- 16h à 32h par semaine
- Salaire selon expérience
- Entrée en poste dès que possible !

APTITUDES RECHERCHÉES:

- ✓ Permis de classe 3 valide
- ✓ Débrouillardise
- ✓ Assiduité et ponctualité
- ✓ Capacité d'adaptation

SAINT-SYLVESTRE

Pour postuler avant le 30 juin :
rigrmrbeaurivage@hotmail.com / 418-596-2596



ORGANISÉE PAR LE
COMITÉ DE LOISIRS

Fête familiale

SAMEDI 15 AOÛT 2026

TERRAIN DES LOISIRS

14h à 18h
Jeux gonflables

15h
Tournoi de washers
20\$ / équipe
Bourse aux gagnants

19h à 22h
Chansonnier

ACTIVITÉ GRATUITE

MENU CASSE-CROÛTE ET BAR SUR PLACE

L'activité aura lieu au Centre
multifonctionnel en cas de pluie



SAINT-SYLVESTRE
« Vers l'avant »



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN REGISTRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 201-2026

QUEL EST LE PROJET ?

Ouverture d'une nouvelle zone dans le secteur derrière le Club des Montagnards afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue, la création de 5 nouveaux terrains résidentiels et de déterminer les usages autorisés.

LES ÉTAPES AVANT QUE LE PROJET PUISSE SE RÉALISER



POURQUOI UNE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN REGISTRE ?

Pour permettre aux citoyens qui le désirent de s'opposer à certains articles du règlement proposé.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- Prendre connaissance du projet de règlement.
- Transmettre une demande écrite d'ouverture de registre **avant le 29 juin 2026**.
- Si un nombre suffisant de signatures est reçu, la tenue d'un référendum pourrait être ouvert.

SUR QUEL ÉLÉMENT POUVEZ-VOUS DÉPOSER UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE REGISTRE ?

La création d'une nouvelle zone et les usages qui y seront permises. Ces dispositions sont aux articles 3 et 4 du second projet de règlement 201-2026.

Vous pouvez consulter le second projet de règlement 201-2026 au bureau municipal aux heures d'ouverture ou en ligne :

 Règlements municipaux - Municipalité de Saint-Sylvestre

Carte des zones visées



QUI PEUT DÉPOSER UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE REGISTRE ?

Une personne pouvant être inscrit sur la liste référendaire de la zone visée ou d'une zone contiguë.

Une demande peut provenir des zones suivantes :

Zone concernée : 27-CH

Zones contiguës :

- 40-I-H
- 29-I-CH
- 30-CH
- 26-P
- 45-I
- 41-I-I
- 05-A

COMMENT REMPLIR VOTRE DEMANDE ?

Pour être valide, votre demande doit :

- Préciser l'élément du projet qui vous préoccupe;
- Indiquer la zone où se trouve votre adresse;
- Être reçue au bureau municipal **au plus tard le 29 juin 2026 à 16 h;**
- Être signée par au moins 12 personnes de la même zone ou, si la zone compte moins de 21 personnes, par la majorité des résidents;
- Être déposée sur le formulaire disponible au lien suivant :



[Avis publics - Municipalité de Saint-Sylvestre](#)

PAR LA SUITE...

- Si une demande valide est déposée, un registre pour demander la tenue d'un référendum pourrait être ouvert sur certains éléments du règlement

OU

- Si aucune demande valide n'est reçue, le conseil municipal peut adopter un règlement approuvant le projet et le processus se termine à cette étape.

Donné à Saint-Sylvestre, 15 juin 2026

Louise Breton
Dir. Gén. et Sec.-très.